Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 24/11/2022
ID : 038-213800535-20221116-DB221116_191-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

RESSOURCES HUMAINES

DB221116191

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf novembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Kévin DOREL, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 31

Absents : Anissa DAOUI, Laurent CAMPO, Aurélia MASSON, Laurent MAGUET (a quitté la séance à 21h05).

Excusés, ayant donné pouvoir :
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM
- Dominique CADI, pouvoir à Christian CIOFFI
- Damien PERRARD, pouvoir à Isabelle RENARD

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

26 : PERSONNEL COMMUNAL – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MEDECINE PREVENTIVE ET LA SANTE AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Les missions du service de médecine préventive ont été déléguées depuis 2008 au Centre de Gestion de l'Isère par convention.

L'objet de la convention est double :
- Confier la surveillance médicale réglementaire des agents employés par la commune,
- Conseiller la collectivité, les agents et leurs représentants en matière d'hygiène et sécurité.

Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire aux diverses compétences qui propose une approche globale de la santé :

- Médecin du travail
- Infirmier de santé au travail
- Assistante médicale
- Psychologues du travail
- Ingénieur en prévention des risques professionnels (ACFI)
- Assistante administrative

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 24/11/2022
ID : 038-213800535-20221116-DB221116_191-DE

Le coût annuel de cette prestation, pour les collectivités non affiliées, sera [illegible] de 0.55% de la masse salariale à 0.65%, à compter du 1er janvier 2023.

La convention proposée est renouvelable par tacite reconduction et prend effet le 1er janvier 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de/d' :

- **Renouveler** la convention avec le CDG38 à compter du 1er janvier 2023 ;
- **Autoriser le Maire** ou un conseiller ayant délégation en la matière à signer tous les actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le mercredi 16 novembre 2022.

Le secrétaire de séance **Le Maire**

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISÈRE)

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISÈRE)